

## PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

**VALABLE 5 ANS à compter du 2 novembre 2021**

**N° P215819 - DEC/2**

et annexe de 3 pages

**Matériau présenté par :** BASF SE  
Carl Bosh Strasse 38  
G-PM/PM - D219  
67056 LUDWIGSHAFEN AM RHEIN  
Allemagne

**Marque commerciale :** Basotect G+

**Description sommaire :**  
**Composition globale :** Matériau non ignifugé composé d'une mousse de mélamine.  
**Utilisation :** Transport, bâtiment et construction  
**Masse volumique :** 9 kg/m<sup>3</sup>  
**Epaisseur :** De 5 à 50 mm  
**Coloris :** Gris clair

**Rapport d'essais :** N° P215819 - DEC/2 du 2 novembre 2021  
**Nature des essais :** Détermination du classement selon NF P 92-507 (février 2004)  
Essai par rayonnement selon NF P 92-501 (décembre 1995)

**Classement :**

**M1**

**VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**

**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITEE A PRIORI**

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P215819 - DEC/2 annexé.  
Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L.115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages.**

Trappes, le 2 novembre 2021



**Le Responsable du Département  
Comportement au Feu et Sécurité Incendie**



**Romuald GORJUP**

# RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 2 novembre 2021

N° P215819 - DEC/2

## 1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

## 2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Caractéristiques attestées par le demandeur :

*La validité des résultats peut être affectée par ces informations. Pour ces résultats, la responsabilité du LNE se limite à sa contribution à leur élaboration.*

Demandeur de l'essai : BASF SE  
Date et référence de la commande : Bon pour accord sur devis n° DEV2110386-V1  
Producteur : BASF SE  
Carl Bosh Strasse 38  
G-PM/PM - D219  
67056 LUDWIGSHAFEN AM RHEIN  
Allemagne  
Marque commerciale et référence : Basotect G+  
Composition globale : Matériau non ignifugé composé d'une mousse de mélamine.

Masse volumique : 9 kg/m<sup>3</sup>  
Epaisseur : De 5 à 50 mm  
Coloris : Gris clair

Caractéristiques déterminées par le  
LNE :

Masse volumique : (9,35 ± 0,94) kg/m<sup>3</sup>  
Epaisseur : (5,0 ± 0,5, 25,0 ± 2,5 et 50,0 ± 5,0) mm  
Coloris : Gris clair

suite du rapport page suivante

### 3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 08/10/2021

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à  $(23 \pm 2)$  °C et  $(50 \pm 5)$  % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 26/10/2021

### 4. RESULTATS

#### 4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT SELON NF P 92-501 (DECEMBRE 1995)

##### 4.1.1. Détermination du mode le plus défavorable

	Eprouvette 1 5 mm	Eprouvette 2 25 mm	Eprouvette 3 50 mm
Masse (g)	5,40	27,40	55,40
Percement	Oui	Oui	Oui
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	–	–	–
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	–	–	1128
Somme des hauteurs de flamme $\Sigma H$ (cm)	–	–	12
Somme des durées de combustion effective $\Sigma \Delta T$	–	–	72
$Q = \frac{100 \times \Sigma H}{ti \sqrt{\Sigma \Delta T}}$	0	0	0,1
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non

suite du rapport page suivante

4.1.2. Poursuite des essais selon le mode le plus défavorable

<b>Epaisseur 50 mm</b>	Eprouvette 4	Eprouvette 5	Eprouvette 6	Eprouvette 7	
Masse (g)	55,40	55,00	55,20	58,90	
Percement	Oui	Oui	Oui	Oui	
Moment de la 1ère inflammation face exposée : ti1 (s)	–	–	–	–	
Moment de la 1ère inflammation face non exposée : ti2 (s)	1128	–	–	1086	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	12	–	–	12	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	72	–	–	99	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{t_i \sqrt{\sum \Delta T}}$	0,1	0	0	0,1	0,1
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NÉANT

Trappes, le 2 novembre 2021



Le Responsable du  
Département Comportement au  
Feu et Sécurité Incendie

Romuald GORJUP

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.